

GRANDE-BRETAGNE – Autorisation d'expérimentations contestées

Par Inf'OGM

Publié le 13/02/1999

Les Amis de la Terre ont obtenu de la Haute Cour de Londres, le 2 septembre 1999, l'autorisation d'attaquer en justice le gouvernement, accusé de n'avoir pas respecté la loi en matière d'autorisation pour des expérimentations d'OGM en champs. En effet, AgrEvo avait obtenu une première autorisation en 1998, qui a été reconduite cette année alors que les superficies en jeu (quatre fois plus en 1999), la durée, ainsi que les variétés testées (colza d'hiver au lieu de colza de printemps) sont différentes. Suite à ces remous, le Ministre de l'Environnement, Michael Meacher, a reconnu que l'autorisation donnée à AgrEvo était illégale, mais qu'il n'est pas question de revenir en arrière "parce qu'AgrEvo a agi en toute bonne foi sur la base de notre consentement". De même, la Cour n'a pas ordonné la destruction des champs illégaux. AgrEvo avait déclaré qu'elle ensemercerait son dernier essai comme prévu initialement. Mais l'agriculteur qui devait louer sa terre à AgrEvo s'est désisté : l'essai n'aura finalement pas lieu.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/grande-bretagne-autorisation-dexperimentations-contestees/